

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
LE LUNDI 6 JUILLET 2009 A 19 H 30

ETAIENT PRESENTS, Sous la présidence du Maire Guy DEMOLIS

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Denis BRUNET, Bernard SAILLANT, Gilbert HENRY, Serge CHAMOT, Jean-Marc MERLIN, Véronique GUILLAUME, Sandrine BOCHET, Serge RAGAZZONI, Maryline ROSSET.

Excusé : Mme et MM. Jocelyne BORNE, Olivier CHAMOT, Thierry TISSOT, Serge YAKOVLEFF, Gérard CHAMOT

ASSISTAIT EGALEMENT À LA REUNION
Mme Martine BRAND, secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : M. Bernard SAILLANT

Le Maire ouvre la séance à 19H 30 et accueille l'ensemble des participants.

BUDGET DE LA CCPC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations des services de l'Etat, le budget voté par la CCPC devra probablement être revu à la baisse et certaines dépenses d'investissement reportées sur les exercices futurs.

ACQUISITION DE LA MAISON BRO

La transaction aura lieu le mercredi 8 juillet à 11 H. C'est Mme FAVRE-FELIX de la société SAF-ACT qui rédige les actes administratifs. Le conseil municipal délègue M. Gilbert HENRY, adjoint au maire pour représenter la commune et le maire pour régulariser les actes authentiques qui seront reçus en la forme administrative. Il est rappelé le prix d'achat, 315.000 € plus les frais administratifs 2000 €. Deux subventions sont sollicitées par le conseil municipal, l'une auprès du conseil général dans le cadre de la dotation des fonds frontaliers, l'autre à l'Etat, dans le cadre du FISAC.

RÉGULARISATION FONCIÈRE DU CHEMIN DE CHEZ DUROX

Par la même occasion, il est prévu d'authentifier en la forme administrative, la cession gratuite de terrain accordée par Mme BURFIN Renée, afin de régulariser le tracé du chemin de Chez Durox.

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ARTISANALE

Suite à la dernière réunion du conseil municipal où il a été décidé de solliciter une subvention dans le cadre du FISAC pour favoriser la création d'une boulangerie-pâtisserie artisanale dans l'atelier de la « maison BRO », l'assemblée est informée de l'évolution du dossier instruit avec enthousiasme par la chambre des métiers.

- Le conseil municipal unanime confirme sa volonté de pérenniser ce projet en concluant un bail commercial avec M. Fabien DEMOLIS, un jeune professionnel originaire du village, bénéficiant du soutien et des conseils avisés de son ancien employeur, M. CHAFFARD.
- A noter que le président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et que le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie soutiennent le projet et ont donné un avis tout à fait favorable à cette implantation dans le cadre du FISAC.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Trois containers semi-enterrés seront installés près du cimetière ; un pour le verre, un pour les plastiques, papiers, cartons et un autre pour les ordures ménagères (qui se substituent aux containers traditionnels). La plateforme de la forge ainsi libérée permettra d'accueillir un abri bus relié au chemin piétonnier du futur groupe scolaire.

La CCPC fournit les containers semi-enterrés, à charge pour la commune de réaliser les travaux de génie civil. Il est décidé de confier les travaux à l'entreprise BRAND Paysage.

Afin de décentraliser le tri sélectif, il est proposé que les colonnes de verre et de plastiques-papiers récupérées soient implantées près du hangar communal de Chez Péguin et au hameau de Bastaly. Il est rappelé l'installation d'un container pour les bouchons en plastique et d'un autre pour les piles usagées à l'entrée des écoles. Une communication sera réalisée en ce sens à l'occasion du prochain flash infos.

SCOLAIRE

Les adjoints aux travaux et au scolaire (MM. CHAMOT et SAILLANT) font le point sur l'évolution du chantier du groupe scolaire. A noter que trois accès piétons (près du cimetière, depuis le Clos Bellevue, depuis la place du village) permettront d'accéder en toute sécurité aux nouvelles

écoles.

Les travaux seront probablement achevés pour la fin de l'année mais la date du transfert n'a pas encore été décidée.

Effectifs scolaires du futur groupe : 5 classes environ 125 élèves.

Cantine-garderie scolaire

M. SAILLANT et Mme GUILLAUME, indiquent qu'Annabelle JEANTET, qui était en congé parental, souhaite reprendre son activité à 80% à la rentrée de septembre. Il est proposé de confirmer le poste d'assistante à 50% à Fabienne BOSSEZ en la titularisant.

Annabelle et Fabienne seront chargées de l'encadrement de la garderie périscolaire le matin et le soir ainsi que de l'encadrement de la cantine le midi. Il faudra probablement prévoir une 3^e personne pour renforcer l'encadrement de la cantine.

DECHARGE DES MARGOLLIETS

Le Conseil Municipal est informé que suite à différentes interventions, le propriétaire a finalement évacué ses gravats et que la mairie a donné un avis favorable au passage du rallye rochois (qui a néanmoins été annulé par la Préfecture pour des raisons de sécurité).

TRAVAUX DU SELEQ

M. CHAMOT, l'adjoint aux travaux, fait le point sur l'évolution du chantier qui est en phase terminale.

RD 27

Le conseil municipal est informé qu'une réunion avec les services de la voirie départementale du Conseil Général est prévue le 24 juillet pour la présentation du projet de recalibrage de la RD27 et du giratoire au carrefour des Petits Pierres. En l'absence du Maire, MM. Denis BRUNET, Serge CHAMOT et Mme Jocelyne BORNE, représenteront la commune.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CHEF-LIEU

En prolongement des travaux réalisés en 2008, il a été procédé à la réalisation d'un mur de soutènement à l'entrée nord de l'agglomération et de la mise en place de bordures et canalisation de l'eau pluviale à l'entrée sud de l'agglomération. Coût de l'opération : 31.938,58 € TTC.

GOUDRONNAGE DU CHEMIN DE CHEZ GATIILLON

Cette voirie étant fréquemment endommagée par les intempéries, il a été décidé de procéder à son aménagement et au regoudronnage de manière à favoriser l'évacuation des eaux pluviales. Coût de l'opération : 26.741 € TTC

GOUDRONNAGE DU CHEMIN PIETONNIER DE CHEZ BASTALY ET PARKING DE L'AGORESPACE

Opération réalisée pour favoriser la mobilité douce entre le chef-lieu et Chez Bastaly, notamment l'accès piétonnier à l'agorespace. Coût : 15.742,23 € TTC.

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ET PIETONNIERE ENTRE VILLY ET MENTHONNEX

Les travaux concernant Menthonnex sont pratiquement terminés. L'entreprise APPIA a réalisé au mieux un sentier gravillonné de un mètre en surlargeur de route communale. Cet espace sera prochainement balisé par une bande blanche. Le coût de ces travaux s'élève à 11.978 € TTC.

TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL

Matérialisation des places de parking du chef-lieu, du cimetière et réalisation de passages piétons. Coût : 4.688,54 € TTC

AMENAGEMENT DE LA COUR DU PRESBYTERE

Afin de faciliter le parking des locataires du presbytère, la cour a été aménagée en conséquence. Coût de l'opération : 9.335,62 € TTC.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Par souci d'embellissement et de fonctionnalité, il a été décidé de transférer le monument aux morts en bordure de la place et de faciliter le stationnement en organisant les places de parking. Coût de l'opération : 41.082,21 € TTC. Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Etat (réserves parlementaires du sénateur CARLE).

RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE

Les vitraux de l'église ayant été endommagés (probablement par des jets de pierres), il est décidé de procéder à leur restauration pour un montant TTC de 6.165,62 €.

Suite à la déclaration de sinistre effectuée auprès de GROUPAMA, et au rapport d'expertise, la commune sera indemnisée à hauteur de 3.993,93 €.

REFECTION ZINGUERIE SALLE ANNEXE MAIRIE ET HANGAR DE LA FORGE

La zinguerie de ces deux bâtiments étant en très mauvais état, il est décidé de procéder à sa réfection. Coût : 2305.67 € TTC.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS LES APPARTEMENTS DU PRESBYTERE

Suite à un problème de sol, il a été nécessaire de procéder à la réfection du parquet de l'appartement du 1^{er} étage et de réaliser des agencements dans le studio du 1^{er} étage. Coût de l'opération : 2.045,16 € TTC.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA MAIRIE

Un certain nombre de travaux d'amélioration et d'agencements ont dû être réalisés, notamment le remplacement du volet roulant du bar de la salle polyvalente ainsi que des travaux de faïencerie. Coût de l'opération : 3.878,63 € TTC

COMMUNICATION

Sandrine BOCHET informe le Conseil Municipal qu'un nouveau flash infos va paraître courant juillet et que le site internet de la commune a été « relooké ».

PROMOTION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Conseil Municipal est informé que Martine BRAND est promue au Grade de Rédacteur Principal.

URBANISME

L'adjoint à l'urbanisme, Denis BRUNET, présente les dossiers en cours :

DP accordé

- M. TIVELET, la Reculaz pour le changement de couverture sur un abri existant.

DP déposé

- M. Mme Benoît GENOUD pour la pose d'une clôture Chez Bastaly. Aligement réalisé par la DDE

- M. Mme Eric CARON, les Petits Pierres, pour la création de deux ouvertures
- M. Mme Serge CHAMOT, pour la construction d'une véranda et la modification de portes de garage.

SCOT

L'assemblée est informée de la prochaine réunion du SCOT Annécien qui se déroulera en séance publique le 23 septembre à Cuvat.

Régularisation foncière :

Il est proposé de régulariser une cession gratuite de terrain au niveau du lotissement de La Pierre au hameau des Petits Pierres.

PROJET ECOTOURISTIQUE DU CDDRA USSES ET BORNES

Le projet a été mené à bien par Mmes Jocelyne BORNE, Sandrine BOCHET, aidés du cantonnier et d'une bénévole Ludivine CAMET-HERREMAN

Les élus sont invités à visiter ce jardin éco-touristique situé près du lac de La Balme de Sillingy.

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Comme chaque année, la mairie est invitée à transmettre au Conseil Général la liste des travailleurs frontaliers et doubles-nationaux travaillant sur le canton de Genève qui résident dans la commune.

Le Maire insiste sur l'importance de ce recensement qui permet aux communes de récupérer 60% de la dotation encaissée par le Département au titre de la compensation financière genevoise. Il rappelle que l'an passé, notre commune a bénéficié de 203.977 € pour environ 240 personnes.

Il invite les membres du conseil municipal à faire passer l'information notamment aux nouveaux résidents.

Une communication sera également faite en ce sens dans le prochain flash info.

LOGEMENTS

* Le studio du presbytère est disponible suite au départ de M. BERNARDON, il est décidé de le louer à la SARL FONTAINE Jacques de Villy-le-Bouveret à compter du 1^{er} juillet 2009.

* La SA Mont-Blanc informe la commune que deux logements type T2 situés au chef-lieu, immeuble « Le Menthonay » sont actuellement libres. A noter que ces logements dits « PLAM », ne peuvent être attribués qu' à des personnes aux conditions de ressources très modestes...

SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre des activités de l'ACSB, M. Serge RAGAZZONI propose que l'on réfléchisse pour réaliser l'aménagement d'une estrade démontable (théâtre).

Il est décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de mener la réflexion sur l'utilisation de l'espace polyvalent suite au transfert des écoles dans le nouveau bâtiment. En attendant il est possible d'utiliser l'ancienne estrade stockée à l'hangar de la Forge.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- 8 et 9 août : Fête au village
- 5 septembre : assemblée générale de l'ACSB et inscriptions aux activités
- 19 septembre : concert harmonium église de Menthonnex-en-Bornes
- 20 septembre : vide grenier de l'APE à Villy-le-Bouveret
- 27 septembre : repas de l'ADMR à la salle polyvalente

En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 10 au 28 août inclus. En

cas d'urgence voir le Maire ou les adjoints.